

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Master Droit public

- Université d'Auvergne - UdA

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion (DEG)

Établissement déposant : Université d'Auvergne - UdA

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le master mention *Droit public* vise à former des juristes opérationnels de haut niveau dans tous les secteurs de l'action publique (international, national, territorial, sanitaire et social) en recourant à une démarche professionnalisante et pluridisciplinaire (droit public/ droit privé ; droit/ science politique ; droit/ économie). Ouvert en formation initiale, mais également en formation continue, dans le cadre en particulier d'un partenariat avec un Centre Hospitalier Universitaire, les enseignements y sont dispensés de manière présentielle à l'École de Droit de Clermont-Ferrand par une équipe pédagogique comportant de nombreux praticiens. La formation est encore ouverte à la procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou professionnels (VAP).

La mention *Droit public* comprend quatre spécialités correspondant aux grands secteurs de l'action publique : *Carrières internationales* ; *Droit de l'administration et de la justice* ; *Droit, économie et gestion des collectivités territoriales* ; *Droit et administration du secteur sanitaire et social*. Elle offre une formation spécialisée débutant dès la première année de master (M1) dans le cadre par conséquent d'une structuration tubulaire ne comportant pas de tronc commun, mais recourant à la mutualisation de plusieurs enseignements entre certaines spécialités. En deuxième année (M2), les spécialités *Droit, économie et gestion des collectivités territoriales* et *Droit et administration du secteur sanitaire et social* proposent chacune trois parcours distincts. La spécialité *Droit, économie et gestion des collectivités territoriales* propose des parcours variés en fonction des métiers/débouchés envisagés. Ils visent à former respectivement des juristes territoriaux - parcours *Juristes des collectivités publiques* -, des gestionnaires locaux - parcours *Economie locale et développement territorial* - et des spécialistes du patrimoine historique, culturel et naturel - parcours *Droit du patrimoine historique, culturel et naturel*. La spécialité *Droit et administration du secteur sanitaire et social* diversifie l'offre au regard du public visé puisque l'un des parcours proposé - *Management et administration des établissements de santé* - est dédié à la formation continue. Les deux autres parcours ont pour ambition de former des cadres du secteur sanitaire et du secteur social : parcours *Administration du secteur social* et parcours *Administration des établissements de santé*. Par ailleurs, la spécialité *Droit de l'administration et de la justice*, préparant aux concours de la haute administration et de la justice, est par ailleurs partagée avec la mention de master *Droit privé*.

Synthèse de l'évaluation

Le master mention *Droit public* propose une offre de formation professionnalisante, riche, lisible, globalement cohérente, effectivement pilotée au niveau des spécialités et bien implantée sur le site clermontois, compte tenu notamment des partenariats localement noués et de l'absence d'offre notoirement concurrente.

L'objectif de professionnalisation clairement énoncé se traduit à tous les niveaux : de l'identification précise des débouchés professionnels au contenu pédagogique intégrant notamment des mises en situation en passant par une équipe enseignante composée d'un grand nombre de praticiens, du moins dans la majeure partie des spécialités, sans oublier le stage à effectuer en M2. Les professionnels sont toutefois nettement moins présents dans la spécialité *Carrières internationales*, ce qui peut être regretté. Par ailleurs, et de manière générale, il reste à perfectionner les dispositifs de suivi de l'acquisition des compétences en délivrant par exemple systématiquement un supplément au diplôme lisible. Sans être totalement délaissée, la recherche occupe une place limitée qui, sans contrevenir aux objectifs de professionnalisation, pourrait être confortée dans certaines spécialités par une formation plus systématique par la recherche. Aussi la poursuite en doctorat est-elle, malheureusement, assez rare.

Le master *Droit public* présente en outre l'avantage d'offrir aux titulaires d'une licence en *Droit* ou en *Administration économique et sociale* (AES) la possibilité de se former à une grande variété de métiers de l'action publique et, dans cette optique, propose une formation pluridisciplinaire bien adaptée aux secteurs concernés, ce que les statistiques d'insertion professionnelle confirment pour la plupart des spécialités : insertion à niveau bac + 5 oscillant entre 73 et 86 % après 30 mois sauf pour la spécialité *Carrières internationales* où le taux est seulement de 40 %. La

décision de rendre obligatoire les cours de langue, qui plus est, de spécialité en M2, participe également à la qualité de la formation qui offre d'ailleurs la possibilité aux étudiants d'exercer une mobilité internationale, en particulier en M1.

La structuration de l'offre de formation est de plus d'une parfaite lisibilité puisqu'axée sur les secteurs publics visés (international, national, territorial, sanitaire et social) et d'une grande cohérence avec les grandes catégories de débouchés. Elle souffre néanmoins de quelques imperfections résultant, d'une part, de son architecture tubulaire imposant, en l'absence de politique claire de passerelles, une spécialisation dès le M1 et, d'autre part, du rattachement artificiel de la spécialité *Droit et administration du secteur sanitaire et social* qui ne comprend aucun cours commun avec les autres spécialités et comporte finalement très peu d'enseignement de droit public.

S'étant dotée des instruments de pilotage nécessaires, conseil de perfectionnement notamment, la formation semble toutefois pilotée pour l'essentiel au niveau des spécialités, ce qui n'est pas de nature à permettre d'identifier et d'apporter les nécessaires ajustements au niveau de la mention.

Points forts :

- Structuration claire et globalement cohérente.
- Place significative accordée à la professionnalisation.
- Démarche pluridisciplinaire.
- Insertion professionnelle globalement satisfaisante.
- Bonne implantation dans le site.
- Cours obligatoires de langue de spécialité.

Points faibles :

- Place limitée de la recherche tant au niveau de la formation qu'en ce qui concerne la poursuite en doctorat.
- Défaillance du pilotage au niveau de la mention.
- Structure tubulaire imposant une spécialisation dès le master 1 en l'absence d'une politique claire de passerelles et de mutualisation.
- Dispositifs de suivi d'acquisition des compétences à perfectionner.
- Implication insuffisante des professionnels dans la spécialité *Carrières internationales*.

Recommandations :

L'offre de formation proposée par le master mention *Droit public* est riche, à vocation professionnelle, répondant, en règle générale, à des besoins soigneusement identifiés ; elle mériterait néanmoins un renforcement de la dimension recherche, un tronc commun en M1 associé à un pilotage au niveau de la mention. Par ailleurs, il conviendrait de mener une réflexion sur le positionnement de la spécialité *Droit et administration du secteur sanitaire et social* au sein de la mention et l'insertion professionnelle dans la spécialité *Carrières internationales*.

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	<p>La mention <i>Droit public</i> définit de manière claire ses objectifs qui sont de permettre l'insertion professionnelle dans les principaux secteurs d'action publique internationale, nationale, locale, sanitaire et sociale et même culturelle. La formation proposée est en adéquation avec cet objectif puisqu'elle est structurée en spécialités puis, le cas échéant, en parcours, qui correspondent à un secteur spécifique de l'action publique pour lequel des débouchés ont été précisément identifiés. Si le droit public constitue le centre de gravité de la formation, celle-ci se caractérise par ailleurs par une démarche pluridisciplinaire pertinente car adaptée, dans chacune des spécialités, au secteur visé (droit public/privé pour <i>Droit de l'administration et de la justice</i>; droit public/ économie pour <i>Droit, économie, gestion des collectivités territoriales</i>; droit public plutôt externe/ science politique pour <i>Carrières internationales</i>).</p> <p>S'inscrivant dans la logique de ces objectifs sectoriels, l'architecture tubulaire de la formation présente néanmoins l'inconvénient d'imposer aux étudiants d'opter, dès le M1, pour une spécialité internationale, nationale, locale ou sanitaire et sociale sans qu'il soit précisé si la réorientation, le cas échéant accompagnée, est envisagée. Par ailleurs, le rattachement à la mention <i>Droit public</i> de la spécialité <i>Droit et administration du secteur sanitaire et social</i> n'apparaît pas pleinement cohérent, compte tenu du peu d'enseignement de droit public qui y est proposé.</p>
Environnement de la formation	<p>La formation est bien implantée en raison tant de son éloignement géographique des offres concurrentes, des partenariats établis avec le monde judiciaire (juridiction administrative comme judiciaire), l'Ecole Nationale de la Sécurité Sociale, l'Unesco, l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires, le Centre Hospitalier Universitaire que de son contenu et de sa démarche pluridisciplinaire qui la singularise au plan régional voire national.</p>
Equipe pédagogique	<p>De nombreux praticiens sont impliqués dans la formation, ce qui est en parfaite adéquation avec les objectifs de professionnalisation qu'elle s'est assignée.</p> <p>Il reste que cette implication est très variable selon les spécialités : insuffisante pour certaines (12 % du volume horaire en <i>Carrières internationales</i> ou 17 % en <i>Droit de l'administration et de la justice</i>, en volume horaire, Professeurs Associés à Temps Partiel - PAST - compris) et élevée pour d'autres (52 % en <i>Droit, économie et gestion des collectivités territoriales</i>, PAST compris). Compte tenu de l'orientation professionnelle de toutes les spécialités, des écarts aussi importants ne sont pas justifiés. En outre, dans la spécialité <i>Droit et administration du secteur sanitaire et social</i>, 49 % des enseignements sont dispensés par des praticiens (en volume horaire, hors PAST), ce qui, s'expliquant par le recours important dans ce contexte à la formation continue en lien avec le centre hospitalier universitaire, est de nature à poser la question du caractère universitaire de la formation. Par ailleurs, si les modalités de recrutement des nombreux intervenants praticiens sont clairement définies et visent à garantir l'adéquation avec les enseignements à dispenser, le dossier ne fait pas ressortir les fonctions précises exercées par les nombreux professionnels intervenants.</p> <p>Le pilotage est assuré pour l'essentiel au niveau des spécialités, ce qui, conjugué à la structure tubulaire de la formation, fait douter d'une réelle politique au niveau de la mention. En outre, s'il existe une démarche collective, elle est relativement informelle (réunion pré-rentree, réunion équipe pédagogique) de sorte que le pilotage est pour l'essentiel assuré par les responsables de spécialité. Cette charge est toujours exercée par des enseignants-chercheurs, ce qui doit être de nature à assurer à la formation son caractère universitaire.</p>
Effectifs et résultats	<p>Globalement satisfaisants, les effectifs, le taux de réussite et l'insertion professionnelle sont néanmoins très variables selon les spécialités et peuvent, pour certaines d'entre elles, apparaître insuffisants.</p> <p>Les effectifs globalement stables d'une année à l'autre sont, pour chacune des spécificités, bien adaptés au niveau M1 (environ 40 étudiants). La question des effectifs se pose en revanche pour plusieurs spécialités de M2.</p>

	<p>Ne comprenant qu'une vingtaine d'étudiants en M1, la spécialité <i>Droit de l'administration et de la justice</i> ne compte en M2 qu'une bonne dizaine d'étudiants (11, 11, 12, 13 sur la période 2010-2014, ce qui peut poser la question de sa viabilité (notons cependant des effectifs portés à 15 sur la dernière année 2014-2015). Quant aux spécialités de <i>Droit, économie et gestion des collectivités territoriales</i> et de <i>Droit et administration du secteur sanitaire et social</i>, elles comportent trois parcours en M2 de sorte que leur quarantaine d'étudiants respectifs s'y répartissent, mais dans des proportions que le dossier ne détaille pas. En tout état de cause, ces parcours ne doivent comporter <i>a priori</i> qu'une dizaine d'étudiants, ce qui paraît faible.</p> <p>Le dossier ne comporte pas de développement consacré à la réussite en master. L'étude des tableaux annexés permet néanmoins de constater qu'au niveau M2, les taux de réussite sont globalement bons (supérieurs à 80 %). Dans la spécialité <i>Carrières internationales</i>, les taux semblent néanmoins parfois nettement plus faibles (de l'ordre de 50 % pour certaines promotions) sans que cela ne soit expliqué.</p> <p>L'insertion professionnelle est globalement satisfaisante, mais très variable selon les spécialités : bonne pour la plupart des spécialités avec plus de 73 % d'insertion professionnelle à niveau bac + 5 à 30 mois, mais nettement insuffisante pour carrières internationales avec 40 % d'insertion professionnelle à bac + 5 à 30 mois. Par ailleurs, on constate très peu de poursuite en doctorat (7 pour 2010-2013).</p>
--	--

<p>Place de la recherche</p>	<p>Sans être absente, la recherche occupe une place secondaire. S'il est vrai que la formation de futurs chercheurs ne figure pas parmi les objectifs affichés, la place de la formation à la recherche et par la recherche apparaît tout de même insuffisante, au niveau master.</p> <p>Certes, la plupart des enseignants-chercheurs de la mention sont rattachés au Centre Michel de l'Hospital dont les trois axes de recherche - Normes et entreprises ; Normes et Etats ; Normes et patrimoines - sont étroitement liés aux spécialités de la mention de master. Par ailleurs, un certain nombre d'initiatives participent de l'initiation à la recherche (stages proposés aux étudiants au sein du laboratoire, incitation à assister aux colloques, organisation de journées d'études dans les domaines des spécialités M2).</p> <p>Il reste que ces dispositifs n'offrent pas une initiation systématique à la recherche. La rédaction d'un mémoire de recherche n'est que facultative et cette faculté est peu exploitée, ce qui peut s'expliquer, du moins en droit, par le peu d'enseignement consacré à la méthodologie de la recherche.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La formation est fort opportunément axée sur la professionnalisation dans le cadre plus particulièrement du M2 avec une traduction concrète bienvenue à ce stade de la formation dans le contenu de l'enseignement (les pratiques), dans le type de travaux à réaliser (mise en situation professionnelle), dans le profil des enseignants (majorité de praticiens dans certaines spécialités) et dans les voyages d'étude sur le terrain (rencontre avec les professionnels dans le cadre de séminaires hors les murs).</p> <p>Il est regrettable cependant qu'aucun réel dispositif d'accompagnement du projet professionnel ne soit prévu au plan de la mention et que les fiches RNCP manquent de lisibilité. Celle relative à la spécialité <i>Droit de l'administration et de la justice</i> ne mentionne que les intitulés des unités d'enseignement (UE). Or ils sont pour le moins obscurs comme « droits approfondis ». La fiche relative à la spécialité <i>Droit et administration du secteur sanitaire et social</i> ne comporte pas la maquette du M2.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Les stages occupent une place significative, celle qu'ils méritent dans cette formation à orientation essentiellement professionnelle. Les étudiants ont le choix en M2 entre un stage de deux à six mois ou un mémoire, sachant qu'il leur est loisible de faire un stage facultatif. Au sein de la spécialité <i>Droit et administration du secteur sanitaire et social</i>, le stage est également obligatoire en M1, mais peut être remplacé par un mémoire.</p> <p>Il est cependant regrettable que leur évaluation ne se fasse en principe qu'au travers du rapport de stage qui n'est, en règle générale, pas suivi d'une soutenance (sauf dans le cadre de la spécialité <i>Droit, économie et</i></p>

	<p><i>gestion des collectivités territoriales).</i></p> <p>La place réservée aux projets est variable d'une spécialité à l'autre, ce qui peut s'expliquer au moins par l'objet de la formation. Certaines spécialités comportent ainsi un projet collectif (spécialité <i>Droit, économie et gestion des collectivités</i> ou <i>Droit et administration du secteur sanitaire et social</i>) ou un voyage d'étude qui, valorisé par une manifestation, peut en tenir lieu (<i>Carrières internationales</i>).</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La place de l'international est globalement satisfaisante.</p> <p>Elle repose en partie sur l'Ecole de Droit qui a développé de nombreux partenariats avec une trentaine d'universités étrangères, ce qui permet chaque année à une trentaine d'étudiants d'exercer effectivement une mobilité internationale en M1. La mobilité entrante est très variable selon les spécialités : marginale pour la plupart d'entre elles et significative pour la spécialité <i>Carrières internationales</i> ce qui se justifie par les thématiques abordées (un tiers de l'effectif en M1 et la moitié en M2).</p> <p>La formation a opportunément intégré depuis 2014 des enseignements obligatoires d'anglais au cours des deux années de master et offre la possibilité de suivre des enseignements en anglais. Le plus souvent facultatifs, ceux-ci sont obligatoires pour la spécialité <i>Carrières internationales</i>, ce qui peut s'expliquer à nouveau par les thématiques abordées. Par ailleurs, certaines spécialités de la mention ont développé des partenariats internationaux (UNESCO) ou s'appuient sur les réseaux de Centres de recherche. Deux universités d'été favorisent enfin la place de l'international (Etats-Unis et République tchèque).</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>La formation recrute essentiellement des étudiants titulaires d'une licence en droit ou en AES qui s'inscrivent de droit en M1. L'accès au M2 est accordé après étude du dossier et, le cas échéant, entretien, ce qui laisse à penser qu'une certaine sélectivité est introduite à ce stade de la formation.</p> <p>Une spécialité - <i>Droit, économie et gestion des collectivités territoriales</i> - présente cependant de la particularité d'être ouverte en M2 à des étudiants de profils fort différents (histoire, droit, architecture etc.), ce qui est pertinent compte tenu des thématiques culturelles abordées. Cependant, la formation ne mentionne pas de réel dispositif visant à leur mise à niveau, en dehors d'un éventuel aménagement d'emploi du temps pour suivre les cours de M1.</p> <p>De manière plus générale, la formation ne semble pas avoir mis en place de dispositifs d'aide à la réussite ni de mécanismes de passerelle, ce qui est regrettable compte tenu des taux de réussite qui sont, notamment dans la spécialité <i>Carrières internationales</i>, parfois faibles et de la structure tubulaire qui peut conduire à une certaine rigidité.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>La mention a fait le choix d'une formation exclusivement en présentiel essentiellement initiale, mais avec une large ouverture bienvenue, dans le cadre d'un partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire, à la formation continue dans la spécialité <i>Droit et administration du secteur sanitaire et social</i>, ce qui conduit à des VAE en nombre relativement conséquent (environ huit par an).</p> <p>Sans être absent, notamment par l'intermédiaire de l'incitation - couronnée d'un indéniable succès - à valider le Certificat Informatique et Internet (C2i) niveau 2 Métiers du droit et de l'accès à des salles informatiquement équipées, le numérique occupe une place à conforter, puisque, outre le fait que son usage est laissé à la discrétion des enseignants, les pratiques de ceux-ci en la matière ne sont pas mentionnées dans le dossier qui affirme la volonté de mener une réflexion sur le sujet en vue de renforcer la place du numérique.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Faisant essentiellement mention des règles classiques d'évaluation (seconde session, capitalisation des crédits en cas d'obtention de la moyenne, contrôle continu résultant d'au moins deux notes), le dossier ne détaille pas la mise en œuvre concrète de ces règles dans la formation évaluée et n'explique pas les orientations de la mention quant au type d'évaluation.</p> <p>L'étude des maquettes laisse cependant percevoir le recours bienvenu, pour certaines spécialités, au grand oral terminal en M2 permettant d'évaluer à la fois l'éloquence du candidat et sa capacité à proposer une analyse transversale.</p>

	<p>Par ailleurs, le jury se réunit semestriellement au niveau de la mention avec notamment les responsables de spécialité, ce qui est de nature à améliorer le pilotage.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Des dispositifs de suivi de l'acquisition des compétences existent en matière informatique et dans le domaine des langues. Ils conduisent à des certifications très bienvenues. Ces dispositifs peuvent cependant être perfectionnés à la suite de la réflexion actuellement menée par l'université en vue de l'établissement d'un portefeuille général de compétences.</p> <p>La formation recourt au supplément au diplôme type Europass, mais sa délivrance n'est pas automatique, ce qui est regrettable.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Des enquêtes à 10 et à 30 mois certifiées ISO 9001 sont opportunément réalisées par l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle et de la Vie Etudiante de l'établissement. Mais la formation ne précise pas dans quelle mesure ces informations sont prises en compte dans le pilotage du master, ce qui laisse à penser qu'elle se prive d'un instrument important en la matière.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>La formation s'est dotée de conseils de perfectionnement harmonisés, au moins annuels, ouverts à juste titre à l'ensemble des acteurs concernés, c'est-à-dire aux enseignants, à la scolarité, aux étudiants, aux milieux socio-économiques. Ses travaux font par ailleurs l'objet de comptes rendus diffusés auprès de diverses instances, ce qui permet une valorisation bienvenue des réflexions menées dans ce cadre.</p> <p>Ces conseils se réunissent au niveau des spécialités, ce qui permet certainement d'avoir une analyse fine, mais présente l'inconvénient de perdre de vue les problématiques d'ensemble relatives à la mention.</p> <p>L'évaluation des enseignements par les étudiants est réalisée de manière systématique par l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle, ce qui, avec les travaux des conseils de perfectionnement, permet, comme le dossier l'atteste, aux responsables d'apporter en continu des corrections à l'offre de formation et à son organisation.</p>

Observations de l'établissement

Observations sur le rapport d'évaluation de la formation

Master Mention

Droit public (Ecole de Droit)

Numéro de rapport : S3MA170012651

Faiblesse du pilotage au niveau de la mention

Ce pilotage global est en fait assuré par le Directeur des études, enseignant-chercheur qui a pour fonction de superviser les trois mentions de masters, mais aussi de favoriser les synergies et de développer les pratiques communes entre les différentes spécialités d'une même mention.

Il est exact cependant qu'un pilotage existe également au niveau de la spécialité. Ceci s'explique par de nombreux facteurs, dont le fait que les formations juridiques conservent une approche largement disciplinaire. Les responsables de spécialité considèrent unanimement que le pilotage à ce niveau est plus pertinent et efficace, car il permet réactivité et proximité

Les prochaines maquettes vont cependant renforcer les pratiques communes, notamment sur la durée des stages, la possibilité de faire un mémoire de recherche, le recours aux pédagogies innovantes ou l'existence d'un grand oral.

Toutefois, il convient de veiller à ne pas tomber dans une uniformisation, qui ne permettrait pas à l'étudiant de trouver en master des dispositifs qui répondent à ses objectifs professionnels.

Faiblesse des poursuites en Doctorat

Elle est clairement la conséquence du faible nombre de financements disponibles et de la faible valorisation du doctorat sur le marché du travail. Outre la baisse du nombre de contrats doctoraux, les financements privés sont eux aussi moins nombreux. Par ailleurs, le risque de disparition de la passerelle permettant à un docteur en droit d'intégrer une Ecole du barreau a inévitablement incité les juristes à écarter la poursuite en thèse.

Par ailleurs, le plafonnement du nombre de thèses par directeur (en vigueur dans notre Ecole doctorale) combiné au fait qu'une qualification aux fonctions de MCF est très difficile pour un doctorant qui a été dirigé par un MCF-HDR, conduit à ce qu'un certain nombre d'étudiants tentés par une thèse renonce à ce projet.

Structure tubulaire du Master

L'affirmation selon laquelle l'architecture serait tubulaire est contestable, compte tenu du pourcentage non négligeable de mutualisations entre spécialités, qui impose inévitablement une vision globale de la mention et fait en pratique apparaître un tronc commun. S'il n'a pas été précisé qu'une réorientation entre spécialités est envisageable, c'est tout simplement parce qu'il nous paraissait évident qu'elle est évidemment toujours possible au sein d'une même mention.



Pourcentage de professionnels et d'enseignants chercheurs dans les équipes pédagogiques selon les spécialités

L'affirmation selon laquelle les écarts dans cette répartition « ne sont pas justifiés » nous semble étonnante, tant il nous paraît évident que certaines thématiques imposent un recours plus large à des professionnels que d'autres. Par exemple, on peut comprendre qu'une spécialité « droit des collectivités locales » puisse majoritairement fonctionner avec une équipe pédagogique principalement composée d'EC, mais qu'une autre consacrée à l'administration du secteur sanitaire et social ait davantage besoin de professionnels, puisqu'il ne s'agit pas là de sujets qui correspondent à des branches du droit, ni à des matières juridiques.

En ce qui concerne la spécialité Carrières internationales, la structure du Master (répartition égale entre enseignements de droit et de science politique) conduit inévitablement à donner une place importante aux EC. Les professionnels ne sont cependant pas marginalisés, car ils représentent en moyenne la moitié de l'équipe pédagogique du M2. Une approche exclusivement comptable ne nous paraît cependant pas pertinente. En effet, la très forte notoriété de l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique et le fait que ceux-ci participent tous à différentes actions ou programmes qui en font également des acteurs de terrain¹ doit être prise en compte. Enfin, la position géographique de l'université ne facilite pas la présence sur un semestre complet de professionnels, qui peuvent difficilement se déplacer à Clermont toutes les semaines, en raison de leur activité principale qui suppose des missions internationales. Nous compensons cette caractéristique géographique par différents moyens : séminaire hors les murs, conférences en visio, séminaires collectifs où plusieurs intervenants se succèdent, voyage d'études...

Réponses à des remarques ponctuelles concernant certaines spécialités

Carrières internationales : Les taux de réussite à 50% relevé par le rapport correspondent à une période (désormais révolue) où la pratique de stages longs conduisaient certains étudiants à redoubler pour valider leur stage à l'année n+1. Désormais, tous les stages se terminent avant le 30 septembre, afin de permettre une diplomation sur l'année d'inscription.

Clermont-Ferrand, le 19/05/2016
Le Président de l'Université d'Auvergne – Clermont I



Professeur Alain ESCHALIER

¹ Marie-Elisabeth Baudoin, expert pour le Conseil de l'Europe. Frédéric Charillon, ancien directeur de l'IRSEM. Isabelle Moulier, juge à la Commission nationale du droit d'asile. Sylvia Serrano, chargée de mission pour la Fédération internationale des droits de l'homme et le Ministère des affaires étrangères.